

No 36.

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI, 22 OCTOBRE 1919.

PRIÈRES.

M. Calder, du comité spécial sur le Bill (No 10), Loi modifiant la Loi du Ministère du Rétablissement des soldats dans la vie civile, présente le troisième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité recommande, en conséquence de la résolution qu'il a adoptée à sa séance du matin du 21 octobre, que 3,000 copies supplémentaires en anglais et 1,000 copies en français de son rapport final soient imprimées pour distribution, et que la règle 74 soit suspendue à cet effet.

M. Steele, du comité des Bills Privés, présente le premier rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a eu sous sa considération les bills suivants et a convenu de les rapporter sans amendement, viz:—

Bill B (No 29) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Millie Wettlaufer", et

Bill C (No 32) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur LeRoy Eastcott."

Sir George Foster, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du recensement de l'Industrie, 1917. Part. IV, Section 3, Raboteries, Manufactures de portes et châssis, etc.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Calder, le troisième rapport du comité spécial sur le Bill (No 10), Loi modifiant la Loi du Ministère du Rétablissement des soldats dans la vie civile, est adopté.

Sur motion de M. Maclean (Halifax), pour M. Ballantyne,—Résolu que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est expédient de modifier l'article 477 de la Loi de la Marine marchande du Canada, chapitre 113 des Statuts révisés de 1906, en ajoutant une disposition décrétant que les navires inscrits au Canada et employés à des voyages entre un ou des ports de la province de la Colombie-Britannique et le port de San Francisco, ou